

Créteil, le 27 juillet 2026

SAISON 2026/2027

NOTE D'INFORMATION

TRANSFERTS INTERNATIONAUX – DIVISIONS ELITE F/ELITE M/N2 ET N3

I – LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX

Conformément aux nouvelles dispositions de la FIVB applicables à compter de la saison 2026/2027, **l'administration de l'ensemble des transferts internationaux est désormais centralisée par la FIVB**, qui devient l'unique autorité compétente pour le traitement des Certificats de Transfert International (ITC).

La procédure de transfert électronique s'effectue exclusivement via le **VIS Web Manager** : <https://app.fivb.com>

Les clubs pourront initier les demandes de certificats de transfert international (ITC) via le VIS à **partir du 16 août 2026**.

Il est recommandé de prendre dès à présent contact avec la Fédération d'origine du joueur afin de préparer le transfert et, le cas échéant, de créer ou mettre à jour le profil du joueur dans la base de données FIVB.

Pour les joueurs qui ne disposent pas encore d'un profil FIVB, la Fédération d'origine devra procéder à sa création sur présentation des documents suivants :

- photo d'identité (format JPEG),
- copie d'une pièce d'identité,
- adresse postale,
- adresse électronique.

Les GSA procédant à leur premier transfert international doivent solliciter auprès de la CFSR (nathalie.lestoquoy@ffvolley.org) la création de leur compte GSA, afin de pouvoir accéder à la plateforme VIS.

La procédure détaillée est consultable au moyen du lien suivant :

<https://www.fivb.com/wp-content/uploads/2024/05/FIVB-Electronic-International-Transfer-Procedure-Manual-2022-2023.pdf>

.../...

II – LES REDEVANCES DE TRANSFERTS FIVB

Conformément à l'Annexe 1 du Règlement Financier FIVB 2026 et à l'article 25 du Règlement Général FFvolley, les redevances internationales sont désormais les suivantes :

Niveau de Jeu	Redevance FIVB
DM1 / DF1	2 000 CHF
DM2 / ELITE F	1 500 CHF
ELITE M / N2F	500 CHF
AUTRES NIVEAUX	100 CHF*

A partir de la saison 2026/27, le club recevant **paie les frais internationaux à la FIVB pour chaque transfert international auquel ils s'appliquent, y compris au sein d'une même Confédération**. Ce montant est à régler directement à la FIVB en (Francs Suisse) selon la procédure indiquée sur l'espace FIVB – transferts internationaux

Afin de permettre une validation automatique et plus rapide du transfert par la FIVB, il est recommandé d'effectuer le règlement par carte bancaire, directement depuis la fiche de transfert dans le VIS Web Manager.

En cas de paiement par virement bancaire, les clubs sont invités à respecter les coordonnées bancaires communiquées par la FIVB et à faire figurer impérativement dans le libellé du virement les références permettant d'identifier le dossier de transfert, notamment :

- le numéro du transfert
- les nom et prénom du joueur ou de la joueuse
- le nom du club recevant

À défaut de ces références, le rapprochement du paiement avec le dossier de transfert peut être retardé, ce qui est susceptible d'entraîner un délai dans la validation du Certificat de Transfert International (ITC).

Le téléversement du justificatif ne finalise pas à lui seul l'étape. La FIVB l'autorise après réception des fonds sur le compte indiqué.

III – REDEVANCE DE LA FÉDÉRATION D'ORIGINE

La redevance éventuellement due à la Fédération d'origine est indépendante de la redevance FIVB et ne peut être réclamée que pour les transferts des 1er, 2èmes et 3èmes niveaux français.

En revanche, aucune redevance ne peut être réclamée par la Fédération d'origine pour les joueurs/joueuses évoluant dans les divisions N2M, N3M et N3F.

IV – LE DOSSIER INTERNATIONAL A ENREGISTRER SUR VOTRE ESPACE CLUB POUR LA FFvolley :

Pour toute demande de licence ETR-FIVB, vous devez archiver le formulaire de demande de licence 2026/2027 dûment complété et signé, à partir de votre Espace Club, après avoir enregistré la demande de licence: création, renouvellement ou mutation, selon le cas. Vous retrouverez **votre saisie dans « Dossiers Etrangers en Attente »** où vous **archiverez les pièces complémentaires du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet, à savoir :**

- . Une copie de la pièce d'identité
- . Une photo d'identité
- . Les attestations d'amateurisme «Joueur» et «Président» dûment complétées et signées pour les joueurs sous statut amateur (<http://extranet.ffvb.org/documents-ffvb/licences/attestation-d-amateurisme/>).
- . Un exemplaire du Contrat de Travail pour les Joueurs/Joueuses évoluant dans la Division Elite lorsque celui-ci est requis (<http://extranet.ffvb.org/documents-ffvb/licences/modele-de-contrat/s-de-travail>).
- . Une attestation de la Fédération d'Origine **pour les étrangers UE** certifiant qu'ils n'avaient pas de licence la saison précédente afin de bénéficier d'une création de licence
- . Le justificatif du règlement des frais licences étrangères à la FFvolley ainsi que, le cas échéant le justificatif du paiement de la redevance FIVB. Pour le règlement des frais de dossier à la FFvolley, vous devrez noter en référence du règlement **votre n° de club + le nom du licencié concerné.**

Les montants des frais de licences étrangères sont de :

- **Pour la Division ELITE FEMININE** → **474.23 Euros**
- **Pour les autres divisions** → **689.15 Euros**

Parallèlement à ce « dossier licence », vous devez lancer la procédure électronique de transfert.

La licence de votre joueur/joueuse sera intégrée définitivement dans le collectif du club recevant lorsque le dossier de demande de licence sera validé par la FFvolley/CFSR et que le transfert électronique sera validé par toutes les parties (Fédération quittée, Club recevant, Fédération recevante, joueurs/joueuses et la FIVB).

Pour toute question - – FFvolley Courriel : nathalie.lestoquoy@ffvolley.org

Pièces Utiles :

Crédit Mutuel
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06194	00020553441	39	EUR

CCM LA FAISANDERIE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1027	8061	9400	0205	5344	139
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFR2A

Domiciliation

CCM LA FAISANDERIE
65 RUE DU GENERAL DE GAULLE
94290 VILLENEUVE LE ROI
Tél : 08-20-09-99-48

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
BALL
2-4 rue des Sarrazins
94000 CRETEIL

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

* Coordonnées des Fédérations rattachées à la CEV accessibles à partir du lien suivant :

<https://inside.cev.eu/institutions/federations/>
